

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Convivium**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue du Charroi

N°: 33-35

Boîte:

Code postal: 1190

Commune: Forest

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.convivial.be

Numéro d'entreprise

BE0458219783

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

24-04-2009

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

23-04-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

BRONNE Marc, Michel, Simon

Avenue Baron Albert d'Huart 151
1950 Kraainem
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

LEFFLER-ROTH Carolyn

Square de Meeus 22A/15
1050 Bruxelles
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

NTAMPAKA Charles

Rue Emile Zola 25

1030 Bruxelles
BELGIQUE

Administrateur

SURY Philippe

Square des Nations 11
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Administrateur

GILMONT Thierry

Avenue du MONOPLAN 18
1150 Bruxelles
BELGIQUE

Administrateur

VAN ROYE Gérard

Avenue Armand Huysmans 87
1050 Bruxelles
BELGIQUE

Administrateur

CHOME Françoise

Rue de la Fontaine Saint-Gilles 13
59300 Valenciennes
FRANCE

Administrateur

JANSSENS DE VAREBEKE Marc

Rue du Bois 90
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

MUYLLE Mark

Rue du Champs du Mars 9
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 02-04-2014

Administrateur

DGST & PARTNERS (B00288)

BE 0458.736.952
Avenue Van Becelaere 27A
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Commissaire

Début de mandat: 01-01-2016

Fin de mandat: 31-12-2018

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

SOHET Pierre
Réviseur d'entreprises

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>435.809,84</u>	<u>487.400,2</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>432.224,84</u>	<u>483.995,2</u>
Terrains et constructions		22	413.910,66	450.800,91
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	413.910,66	450.800,91
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	0	679,1
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	0	679,1
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	18.314,18	32.515,19
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	18.314,18	32.515,19
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	<u>3.585</u>	<u>3.405</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.076.381,31</u>	<u>1.065.367,97</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>755.367,68</u>	<u>421.373,8</u>
Créances commerciales		40	18.424,44	48.389,3
Autres créances		41	736.943,24	372.984,5
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	250.551,85	60.699,35
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>231.237,7</u>	<u>615.440,87</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>89.775,93</u>	<u>28.553,3</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>1.512.191,15</u>	<u>1.552.768,17</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>706.120,12</u>	<u>741.620,94</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	20.000	20.000
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	20.000	20.000
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	140.000	140.000
Résultat positif (néгатif) reporté		14	277.426,54	282.627,91
Subsides en capital		15	268.693,58	298.993,03
PROVISIONS	5.3	16	<u>119.117</u>	<u>124.033</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	119.117	124.033
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>686.954,03</u>	<u>687.114,23</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	144.856,59	155.751,64
Dettes financières		170/4	144.856,59	155.751,64
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	144.856,59	155.751,64
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	460.238,59	383.851,76
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	10.895,05	10.469,92
Dettes financières		43	165.200	132.200
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	165.200	132.200
Dettes commerciales		44	43.754,56	52.892,86
Fournisseurs		440/4	43.754,56	52.892,86
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	141.927,04	127.790,9
Impôts		450/3	11.422,13	12.713,07
Rémunérations et charges sociales		454/9	130.504,91	115.077,83
Dettes diverses		48	98.461,94	60.498,08
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	98.461,94	60.498,08
Comptes de régularisation		492/3	81.858,85	147.510,83
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.512.191,15	1.552.768,17

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.231.327,96	1.100.591,22
Ventes et prestations		70/74	1.417.422,96	1.314.884,22
Chiffre d'affaires		70	43.758,96	55.874,55
Cotisations, dons, legs et subsides		73	1.330.089,41	1.182.086,78
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	-186.095	-214.293
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	1.007.486,63	915.530,9
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	51.408,77	54.361,78
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-1.991,25	805,95
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-4.916	-9.450
Autres charges d'exploitation		640/8	176.689,77	107.428,37
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	2.650,04	31.914,22
Produits financiers	5.5	75	5,58	107,79
Charges financières	5.5	65	7.495,4	7.861,2
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	-4.839,78	24.160,81
Produits exceptionnels		76	0	40
Charges exceptionnelles		66	361,59	5.171,64
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	-5.201,37	19.029,17

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	277.426,54	282.627,91
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-5.201,37	19.029,17
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	282.627,91	263.598,74
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	277.426,54	282.627,91

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	911.655,01
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179	542,38	
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	911.112,63	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	427.659,81
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	51.408,77	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	180,79	
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	478.887,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>432.224,84</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	432.224,84	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	3.405
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	180	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	3.585	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	3.585	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
VZW Together BE 0478.449.926 Association sans but lucratif Gerijstraat 33 1190 Forest BELGIQUE
Convivialités asbl BE 0480.577.986 Association sans but lucratif Rue du Charroi 33 1190 Bruxelles BELGIQUE

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

provision pour subside douteux sur années antérieures

Provision pour grosses réparations

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
66.117
53.000

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	10.895,05
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	48.187,31
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	96.669,28

DETTE GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	155.751,64
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	155.751,64
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

9062

155.751,64

DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

9072

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	26	28
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	24,3	23,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	37.372	34.379

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	854.591,69	782.336,54
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	144.976,97	125.341,78
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	7.917,97	7.852,58
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	413.910,66
9171	225.000
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	149.087,74
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

En 2017, les honoraires du commissaire se sont élevés à 1.862,48 EUR TVAC

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	18	8,7	24,3 ETP		23,9 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	27.469	9.903	37.372 T		34.379 T
Frais de personnel	102	740.509,94	266.976,69	1.007.486,63 T		915.530,9 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	18	8	23,7
110	16	8	21,7
111	1		1
112			
113	1		1
120	6	2	7,3
1200	1		1
1201	4		4
1202	1	1	1,5
1203		1	0,8
121	12	6	16,4
1210	1		1
1211	3		3
1212	5	1	5,5
1213	3	5	6,9
130			
134	17	8	22,7
132	1		1
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice				
205	8	1		8,8
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				
305	10	1		10,8

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	5	5811	13
Nombre d'heures de formation suivies	5802	494	5812	632
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	3.204,05	5813	3.599,63
dont coût brut directement lié aux formations	58031	3.166,55	58131	3.562,13
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	37,5	58132	37,5
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	2	5831	2
Nombre d'heures de formation suivies	5822	60	5832	60
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	150
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	500

RÈGLES D'ÉVALUATION

Ces règles sont arrêtées par le Conseil d'Administration de CONVIVIUM du 15/01/2008, et amendées par ceux des 21/04/2009 et 17/03/2014 et 05/12/2017.

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, avec les précisions suivantes :

Les actifs immobilisés

A. Terrains, constructions et aménagements d'immeubles (comptes 22)

- Les terrains sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.
- Les nouvelles constructions sont enregistrées à leur valeur d'acquisition et sont amorties à 3,33 % l'an (33 ans).
- Les anciennes constructions (achat d'un immeuble existant), ainsi que les aménagements de l'infrastructure qui y sont apportés, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition et sont amorties à 5 % l'an (20 ans).

B. Installations, machines, outillages et mobiliers (Comptes 23 et 24)

- Les installations, machines, outillages et mobiliers sont enregistrés à leur valeur d'acquisition en classe 2 pour autant que leur valeur unitaire, TVA comprise, égale, ou dépasse 1000€. Pour les valeurs unitaires inférieures à 1000 €, ils sont directement pris en charge dans une compte de classe 6.
- Les règles d'amortissement sont les suivantes :
 - o Véhicules neufs : 5 ans
 - o Véhicules d'occasion : 100% dans l'année d'acquisition
 - o Mobilier: 3 ans
 - o Gros outillage : 5 ans
 - o Matériel électronique de bureau (ordinateur, fax, copieur, ...) : 3 ans
 - o Matériel de sécurité : 3 ans

Les actifs circulants

A. Stocks

Le dernier prix d'achat facturé sert de référence pour la valorisation.

B. Créances

Au plus tard 12 mois après l'échéance de la facture, la créance est inscrite en "créances douteuses".

En ce qui concerne les prêts aux bénéficiaires :

- si aucun remboursement n'a été exécuté depuis 2 ans (à partir du dernier paiement effectué ou à partir de l'échéance du 1er remboursement si aucun remboursement n'a été effectué), le prêt est considéré comme irrécupérable.
- Si aucun remboursement n'a été exécuté depuis 1 an (à partir du dernier paiement effectué ou à partir de l'échéance du 1er remboursement si aucun remboursement n'a été effectué), le prêt est considéré à 50% comme douteux.

C. Subsidies

L'ASBL constitue une provision pour subsidies jugés risqués. (Risques de demande de remboursement de la part des autorités subsidiantes, et ce pendant maximum 10 ans)

Cette provision est réactualisée chaque année.

Cette provision, est égale à 5% du montant constitué par la somme des subsidies jugés risqués des 3 années antérieures où la hauteur du risque est la plus élevée.

Le fonds social

Les dons, legs et subsidies destinés à financer un actif immobilisé, sont comptabilisés en subsidies en capital. Ils seront alors amortis au même rythme que l'actif qu'ils financent.

NB

- Les amortissements sont comptabilisés sur base de la méthode linéaire à partir de l'année d'acquisition et sans tenir compte d'un prorata temporis.
- Vu que l'ASBL n'est pas assujettie à la TVA, les valeurs d'acquisition prises en compte sont toujours entendues TVAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL CONVIVIUM SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RUE DU CHARROI, 33-35 À 1190 FOREST
RPM BRUXELLES BE 0458.219.783

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 14 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de **L'ASBL CONVIVIUM** durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de **L'ASBL CONVIVIUM**, comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 1.512.191** et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de **€ -5.201**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Notre mission ne comportait pas le contrôle spécifique de l'éligibilité des dépenses au regard des règles contractuelles applicables aux subventions qui ont été obtenues par votre Association.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2018

La SCivPRL « DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises »,
Commissaire, Représentée par

Pierre SOHET
Réviseur d'entreprises